

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-300

Enseignement supérieur

Integ'Roanne 2022

Salle Capitainerie
22 quai Commandant de Fourcault
et

Salle Bonnefille
12 Avenue de Paris
Commune de Roanne

Occupation de locaux appartenant à
la Ville de Roanne

Certifié exécutoire	19 SEP. 2022
Reçu en préfecture	19 SEP. 2022
Publié	19 SEP. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Enseignement supérieur, recherche, formation » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, à l'exception des baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Éric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération organise l'évènement « Integ'Roanne » le mercredi 14 septembre 2022 ;

Considérant que la réalisation de cet évènement nécessite des espaces adaptés ;

Considérant que la Ville de Roanne est propriétaire de la salle Capitainerie située 22 quai Commandant de Fourcault et de la salle Bonnefille située 12 Avenue de Paris à Roanne ;

Considérant que la Ville de Roanne accorde l'occupation de la salle de la Capitainerie et de la salle Bonnefille précitées pour la manifestation Integ'Roanne du 14 septembre 2022 ;

DECIDE

- d'approuver l'accord de la mise à disposition de la salle Capitainerie sise 22 quai Commandant de Fourcault et de la salle Bonnefille sise 12 Avenue de Paris à Roanne proposée par la Ville de Roanne, pour la réalisation de la manifestation « Integ'Roanne », organisée par Roannais Agglomération ;
- de préciser que ces occupations sont consenties du mercredi 14 septembre au jeudi 15 septembre 2022 pour la salle de la Capitainerie et du mardi 13 septembre au jeudi 15 septembre 2022 pour la salle Bonnefille ;
- de dire que ces mises à dispositions sont consenties à titre gratuit ;
- d'autoriser Romain BOST, Vice-Président délégué à l'enseignement supérieur, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

*Par délégation du Conseil Communautaire
Pour le Président et par subdélégation,*

Eric PEYRON

Vice-Président délégué
au Patrimoine et à la Voirie

